

Déclaration de performance

Bois de construction / SH / 02-01062012

1. Code d'identification clair du type de produit: **Bois de construction à section rectangulaire pour structures porteuses en épicéa, sapin, pin, mélèze ou combinaison de ces essences.**
2. But d'utilisation: **Bois de construction pour structures porteuses**
3. Fabricant: **Schilliger Holz-Industrie AG
Haltikon 33
6403 Küssnacht am Rigi
Suisse**
4. Mandataire: **Pas de mandataire externe**
5. Système pour évaluer et vérifier la régularité de la performance: **Système 2+**
- 6.a) Norme harmonisée: **EN 14081-1+A1:2011**
Organisme notifié: **N° 1359**
7. Performances déclarées:

Propriétés essentielles	Performance
Propriétés mécaniques	
Module d'élasticité Résistance en flexion Résistance à la compression Résistance à la traction Résistance à la poussée	Classes de résistance C18 (sapin, mélèze et combinaison des essences listées dans le point 1), C24 et C30 conformément à la norme EN 338, classement selon la norme DIN 4074-1 :2008 et attribution de la classe selon la norme EN 1912. Les classes de résistance attribuées aux composants livrés figurent dans les documents d'accompagnement
Données géométriques	Selon liste. Les dimensions respectives des produits figurent dans leurs documents d'accompagnement.
Résistance permanente à l'attaque biologique	
Classe de résistance permanente naturelle du bois à l'attaque fongique, selon EN 350-2	5
Résistance au feu	
Données géométriques Vitesse de combustion • Densité caractéristique • Type de bois	voir "Données géométriques" Densité caractéristique respective de chaque classe de résistance Épicéa (Picea Abies), Sapin (Abies Alba), Pin (Pinus Sylvestris), Mélèze (Larix)
Comportement au feu	
Classe de réaction au feu	D-s2, d0 selon EN 14081, annexe C



Émission de formaldéhyde	
Classe d'émission de formaldéhyde	E1
Dégagement d'autres substances dangereuses	
Dégagement d'autres substances dangereuses	Non pertinent
Traitement contre les attaques d'insectes xylophages	NPD

La performance du produit ci-dessus correspond aux performances déclarées. Le fabricant susmentionné est seul responsable de l'élaboration de la déclaration de performance en conformité avec le règlement (UE) n° 305/2011.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:

Ernest Schilliger, membre de direction

Küssnacht am Rigi, 01.06.2022